

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 07 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15
Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 14
Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 1

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard.

Étaient absent·e·s :

Estelle Trémoulhéac donne procuration à Christophe Martin

Date de convocation : 01 décembre 2023

Secrétaire de séance : Nadège Rivoire

OBJET : Rapport annuel sur le Prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif, d'eau potable et d'assainissement non-collectif

Madame la Maire rappelle que le code général des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'assainissement collectif, d'eau potable et d'assainissement non-collectif.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

ADOpte les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non-collectif de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette. Ces derniers seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

La maire
Céline Elie



Secrétaire de séance
Nadège Rivoire

